SWICA

Protection Juridique Santé

Une aide précieuse pour les questions juridiques

Votre droit à la protection de la santé

Vous vous demandez si vous devez prendre conseil auprès d'une avocate ou d'un avocat suite à une faute commise dans le cadre d'un traitement médical? Grâce à une assurance Protection Juridique Santé, vous n'aurez à vous soucier ni des conséquences financières ni des chances de succès incertaines.

Une telle précaution est, pour vous, garante de sécurité et de soutien financier. La Protection Juridique Santé vous procure une couverture globale lors de problèmes juridiques ou de conflits survenant dans le contexte d'une atteinte à votre santé.

Nous sommes à vos côtés dans

- les cas de protection juridique face aux personnes ayant causé des accidents
- les différends avec des prestataires de soins
- le conseil en cas de revendications auprès des assureurs responsabilité civile de la partie adverse
- les cas de protection juridique face à d'autres sociétés d'assurance

La conclusion de l'assurance Protection Juridique Santé nécessite l'assurance complémentaire Completa Top/Completa Forte et/ou Hospita.

Prestations assurées

L'assurance Protection Juridique Santé vous garantit les prestations suivantes en cas de problème juridique survenant dans le contexte d'une atteinte à la santé:

- sauvegarde des intérêts juridiques jusqu'à 300 000 francs par cas en Europe (jusqu'à 150 000 francs par cas en dehors de l'Europe)
- prise en charge d'honoraires d'avocates ou d'avocats mandatés
- prise en charge de frais d'expertises sollicitées
- prise en charge de frais de procédure et de justice à votre charge
- prise en charge de frais de procès à verser à la partie adverse

037f / online / 8.2026

SWICA

À votre service 365 jours par an, 24 heures sur 24
T: +41 58 800 99 33 | swica.ch